



## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 01/02/2024

Séance du 25 janvier 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Abdel GHEZALI, 1<sup>er</sup> Adjoint puis de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 5), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 6), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 5), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

**Secrétaire :**

M. Guillaume BAILLY

**Étaient absents :**

Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ZEHAF

**Procurations de vote :**

Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Valérie HALLER à Mme Claudine CAULET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Aurélien LAROPPE à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN

**OBJET :** 13 - Parc public - Terrain situé Boulevard Kennedy et rue de l'Amitié - Acquisition à l'Etat - Exercice du droit de priorité

Délibération n° 007434

## Parc public - Terrain situé Boulevard Kennedy et rue de l'Amitié - Acquisition à l'Etat - Exercice du droit de priorité

**Rapporteur : Anthony POULIN, Adjoint**

Commission	Date	Avis
2ème Commission	10/01/2024	Favorable unanime

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet l'acquisition à l'Etat d'un terrain de 491 m<sup>2</sup> limitrophe du square de l'Amitié, dans le cadre de l'exercice du droit de priorité (dépense 10 000 €).

La Direction Interdépartementale des Routes de l'Est a déclaré inutiles et remis au Domaine en vue de leur cession des terrains situés à l'angle du boulevard John F. Kennedy et de la rue de l'Amitié.

Ces terrains correspondent à des reliquats acquis par l'Etat en vue de la réalisation du contournement Nord-Ouest de Besançon et qui n'ont pas fait l'objet de régularisation foncière à l'issue des travaux.

Dans le cadre du droit de priorité accordé aux communes titulaires du droit de préemption, les services de l'Etat ont proposé par courrier du 28 novembre 2022, de céder à la commune la parcelle en nature de talus cadastrée section EV n° 347 d'une contenance de 491 m<sup>2</sup> au prix de 10 000 €.

Cette parcelle contiguë au Parc de l'Amitié représente un intérêt pour la collectivité en vue de son intégration dans le plan de gestion différencié des espaces verts de la Ville de Besançon.

Conformément aux dispositions de l'article L.240-3 du code de l'Urbanisme et de la délibération du conseil municipal du 20 mai 2021, Madame La Maire a décidé d'exercer son droit de priorité en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée section EV n° 347.

La dépense sera prélevée sur la ligne : 21.824.2111.00501.30100 et le bien sera enregistré sous le numéro BAT-P29605.

**Ce rapport a fait l'objet d'un vote électronique.**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant à l'acquisition à l'Etat d'un terrain situé Boulevard Kennedy et rue de l'Amitié.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

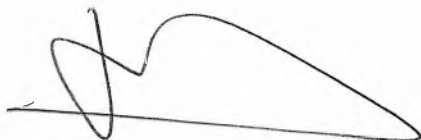
Abstention\* : 1

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.


*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



M. Guillaume BAILLY,  
Conseiller Municipal

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

# Acquisition d'un terrain à l'ETAT dans le cadre du droit de priorité parcelle cadastrée section EV n° 347 située rue de l'Amitié

